

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 14/02/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110204-49268-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 4 février 2011

**PROGRAMME 2011 DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT
DES ROUTES DÉPARTEMENTALES (PME)
(ETUDES, ACQUISITIONS FONCIÈRES, ET TRAVAUX)**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 mars 2007 relative au Schéma de Déplacement des Yvelines ;

Vu la délibération du 21 avril 1995 relative à la politique technique de maintenance des chaussées du réseau routier départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Equipement entendue ;

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Programme 2011 de Modernisation et d'Equipement des routes départementales, volets «Infrastructures Nouvelles», «Renforcements-Recalibrages» et «Requalifications d'Axe», et individualise les autorisations de programme correspondantes, conformément à l'annexe n° 1 à la présente délibération.
- Approuve les dossiers techniques dont la liste est donnée en annexe n° 2 à la présente délibération.
- Autorise le lancement des opérations du programme 2011 de travaux dans la limite des autorisations de programme individualisées et des crédits de paiement votés au budget primitif départemental, au budget supplémentaire et aux décisions modificatives.
- Approuve le lancement des consultations nécessaires à la mise en œuvre du PME 2011 (annexe 3) et précise que les dépenses annexes seront réalisées sur marchés à bons de commande.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer la convention avec la CA2RS fixant les modalités de la participation financière de cette dernière aux travaux d'aménagement d'un giratoire

d'accès à la ZAC des 3 cèdres, à CARRIERES-SOUS-POISSY, sur la RD 190, sur la base d'une participation du Conseil Général de 330 000 € TTC maximum.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer la convention avec la commune de Triel-sur-Seine par laquelle le Département participe à hauteur de 150 000 € HT maximum aux travaux d'aménagements qualitatifs du giratoire RD 1 x RD 190 réalisés par la commune de Triel-sur-Seine.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer les actes d'acquisitions foncières à l'amiable pour les opérations inscrites au PME pluriannuel dans la limite de l'avis des Services Fiscaux, à prendre acte des jugements fixant les indemnités d'expropriation et à signer les demandes de permis de démolir nécessaires à la réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer les documents relatifs aux indemnités attribuées aux exploitants pour perte de récoltes.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer les conventions à passer avec les collectivités Territoriales, les Etablissements Publics, l'Etat et, le cas échéant, avec des particuliers pour la réalisation du PME 2011 (annexes 1 à 2 à la présente délibération) et des études du PME pluriannuelles.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à indemniser les intéressés ayant consenti la prise de possession anticipée de leurs terrains, préalablement au transfert de propriété, sur la base de l'estimation des services fiscaux ou du barème de la chambre d'agriculture.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à demander à la Direction Départementale des Territoires les autorisations de défricher nécessaires, pour toutes opérations inscrites au PME le justifiant et dont le dossier technique est approuvé, à négocier les compensations correspondantes et à signer tout acte engageant le Département à respecter ces compensations.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à solliciter l'aide de la Région Ile-de-France au titre de la sécurité routière et des circulations douces pour les dossiers qui y sont éligibles.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer les décisions sans incidence financière dans le cadre des marchés, et notamment les bordereaux de prix supplémentaires.
- Décide de réévaluer l'opération de travaux suivante :

RD 72 – Renforcement entre les PR 0,000 et 4,500 à CERNAY LA VILLE et LA CELLE LES BORDES de 1 988 500 € à 2 255 500 €.

et augmente en conséquence le montant de l'autorisation de programme individualisée pour cette opération en mobilisant les reliquats d'autorisations de programme sur le millésime correspondant.

- Précise que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles ci-après, exercice 2011 et suivants:

ETUDES GENERALES

- chapitre 20 article 2031

ACQUISITIONS FONCIERES

- chapitre 21 article 2151

ETUDES D'EXECUTION ET TRAVAUX PME

- chapitre 20 article 2031
- chapitre 20 article 2033
- chapitre 204 article 20414
- chapitre 204 article 20418
- chapitre 23 article 23151
- chapitre 23 article 238

- Précise que les recettes sont budgétisées comme suit :

- chapitre 13 article 1321
- chapitre 13 article 1322
- chapitre 13 article 1324